



TRAVAILLEURS EN ESAT

Délégué des personnes



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions du délégué des personnes.
- Comprendre et appréhender son rôle de délégué dans le CVS, dans l'Instance Mixte.
- Savoir écouter, communiquer et intervenir en tant que délégué.

Travailleur d'ESAT, professionnel accompagnant un délégué des personnes.

Candidat au poste de délégué des personnes Candidat au poste de délégué suppléant des personnes.

Nombre de stagiaires

8 personnes maximum.

2 jours, soit 12 h.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande

Moyens pédagogiques

- Création d'outils, de supports sur-mesure en Facile à lire et à comprendre, en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Un quiz sera rempli afin d'évaluer les connaissances et compétences des participants au démarrage de la formation.
- Un bilan à chaud sera réalisé avec le groupe à la fin de la formation (environ 30 min). Un ou plusieurs salariés de l'ESAT (moniteur, éducateur, responsable, etc...) sont invités à participer au bilan.



Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- Comprendre les enjeux du Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés : Le délégué des personnes / L'Instance mixte / Rôle du CVS.
- Assimiler les missions propres au déléqué des personnes : Montrer l'exemple / Présenter toutes les réclamations individuelles / Veiller au respect des droits et des devoirs / Aider. conseiller et informer / Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail.
- Connaître le fonctionnement des nouvelles instances : Les élections / Les heures de délégation / Les interlocuteurs.
- Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- Apprendre à recueillir la parole de ses pairs et leur retransmettre les informations / Gérer la relation avec les travailleurs et l'encadrement.
- Pour aller plus loin : formations complémentaires possibles : Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole / ...
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.
- Le déroulement de la formation sera adapté au rythme du groupe et de la vie de l'ESAT.

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap.